



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2018
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant du Kazakhstan au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 juillet 2018 indiquant que M. Yerlik Ali, représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Union africaine, représentera son pays à la 8314^e Réunion du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 18 juillet 2018.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

